

ARRETE N°23 – 02 DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
 Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
 Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
 Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE ARRETE

Article 1er:

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour la Licence Professionnelle Métiers du BTP : travaux publics, parcours Infrastructures routières et aménagements urbains, pour la session du 31 janvier 2023 :

Président du jury : Monsieur GOUBARD Fabrice - Professeur des universités

Membres:

Monsieur GOMART Hector – Enseignant-chercheur, Responsable de formation Monsieur GAULLIARD Vincent – Professionnel, Responsable d'agence régionale

Article 2:

La directrice de l'IUT et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 12 janvier 2023

Pour le président et par délégation, La Directrice générale des services

Véronique BALBO-BONNEVAL